

par sa Bulle du 5 avril 1674, et Innocent XI par ses Bulles du 20 août 1678 et du 7 mai 1685, accordèrent des faveurs signalés à la Confrérie.

Cette dévotion s'étant accrue dans le pays avec une grande bénédiction des peuples, Mgr l'évêque fut porté par sa piété et les instances fortes et continuelles que lui en firent les ecclésiastiques et les fidèles de son diocèse, à ordonner que le second dimanche d'après l'Epiphanie, auquel les Souverains Pontifes avaient accordé une indulgence plénière pour tous ceux qui visiteraient la chapelle qui est dans l'église cathédrale sous l'invocation de la Sainte Famille, serait solennisé sous le titre et le nom de la Sainte Famille ; ce qui se pratiqua dans Québec, et ensuite par tout le diocèse.

La messe et l'office étaient ceux du jour de l'Annonciation de la Sainte Vierge. Or, Mgr. de Laval devant partir pour la France en 1684, fut incessamment et plusieurs fois supplié tant par les ecclésiastiques de son clergé, que par un grand nombre d'autres personnes de son diocèse, d'ordonner par un mandement exprès la célébration de la dite fête ; ce qui donna lieu au Mandement du 4 novembre 1684 ; (voyez page 17.)

Comme on s'était aperçu néanmoins que la saison froide et incommode en laquelle la fête avait été précédemment fixée, était cause que